

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

ID : 031-200079804-20260625-D2026_24-DE



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE DES SERVICES PUBLICS

EAU POTABLE - ANNEE 2025



SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE

Peyre Souille – 514 route de Nailloux – 31560 MONTGEARD

www.speha.fr

Tél : 05 34 66 71 20

Table des matières

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 031-200079804-20260625-D2026_24-DE

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE	4
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3 COMPETENCES LIEE AU SERVICE :	4
1.4 PERIMETRE DU SYNDICAT	5
1.5 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	6
1.6 CONVENTIONS D'IMPORT ET (OU) D'EXPORT	8
1.7 NOMBRE D'ABONNEMENTS	8
1.8 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	10
1.9 RESERVOIRS ET CHATEAUX D'EAU	11
1.10 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU	13
1.11 PRODUCTION	14
1.12 JOUR DE POINTE EN PRODUCTION	15
1.13 PERTE EN EAU POUR PRODUCTION	16
1.14 CONSOMMATION DE REACTIF EN PRODUCTION	16
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	18
2.1 MODALITES DE FACTURATION	18
2.2 DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	18
2.2 LES TARIFS	18
2.3 FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS	19
2.4 FACTURE D'EAU « TYPE »	19
2.5 NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT.....	21
2.6 MISE A JOUR DU REGLEMENT DE SERVICES ET TARIFS ASSOCIES	21
2.6 RECETTES	23
3.1 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	24
3.2 QUALITE DE L'EAU – RESEAUX ET USINE	24
3.4 QUALITE DE L'EAU – AUTOCONTROLE USINE	27
3.5 QUALITE DE L'EAU – ALUMINIUM SORTIE USINE	29
3.6 VOLUMES PRODUIT, ACHETE, VENDU / RENDEMENT DU RESEAU	30
3.6-1 Récapitulatif des différents volumes	30
3.6-2 Achats d'eaux traitées – V2 (Importations)	30
3.6-4 Volumes vendus au cours de l'exercice – V7.....	31
3.6-5 Autres volumes non comptabilisé – V8 & V9	31
3.6-6 Rendement du réseau de distribution.....	33
3.6-7 Indice linéaire des volumes non comptés	33
3.6-9 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	35
4. TRAVAUX ET FINANCEMENT	35
4.1 TRAVAUX DEFENSE INCENDIE ET BRANCHEMENTS.....	35
4.2 BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	35
4.3 TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES	37
4.4 INTERVENTIONS SUR LE RESEAU	38
4.5 INTERVENTIONS ELECTROMECHANIQUE SUR LE RESEAU ET SUR L'USINE	40
4.6 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	42
4.7 AMORTISSEMENTS.....	42
4.8 PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX.....	43

RPQS 2025

LE SPEHA en quelques chiffres

PERIMETRE DU SERVICE

- **45** Communes – (Terres du Lauragais : 17 communes + 28 communes)
- **18 857** abonnés (18 830 en 2024), soit + 27 abonnés
- **39 535** habitants (38 652 en 2024)
- **3** Collectivités achètent de l'eau en gros le SMEA31, le SMDEA09 et AUTERIVE

PRODUCTION STOCKAGE ET DISTRIBUTION

- **2,97 Mm³** d'eau potable produits à partir de l'usine André MERIC
- **1 361 km** de réseau de distribution d'eau potable
- **33** (dont 31 actifs) réservoirs d'eau pour un volume total de **20 300 m³**
- Rendement du réseau : **85,78 %** moyenne sur 3 ans.

CONSUMMATION

- **1,95 Mm³** d'eau potable comptabilisé (1,87 en 2023)
- **103 m³/an** : consommation moyenne d'eau par abonné et par an (106 en 2024)
- **0,55 Mm³** vendu en gros au SMDEA09 à RESEAU31 et à AUTERIVE (0,53 en 2023)
- **27** nouveaux abonnés

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

- **161** analyses réalisées par l'ARS sur le réseau et l'usine
- **82** analyses bactériologiques réalisées par l'ARS sur le réseau et l'usine
- **0** analyses bactériologiques non conformes aux limites de qualité, 2 dépassements des références bactériologiques, sans incidence sur la santé humaine ou animale (voir rapport ARS joint)
- **79** analyses physico-chimiques réalisées par l'ARS sur le réseau et l'usine dont **4** analyses complètes sur les pesticides.
- **0** analyse physico-chimique non conforme

PRIX DE L'EAU POTABLE (hors assainissement)

Prix TTC du m³ basé sur une consommation annuelle de 100 m³ :

- **2,6 € TTC/m³** (2,51 € TTC / m³)
- facture moyenne de **260,12 € TTC** pour 100 m³

TRAVAUX

- **1 993 579 € HT** dans le cadre de marchés (998 009 € en 2024)
- **551 675 € HT** de travaux en régie (204 841 € en 2023)
- **11,89 km** de conduites posées (Extensions 2,39 km - Renforcements 0,56 km - Renouvellements 8,94 km) (7,5 km en 2024)

PREAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la dissolution du SPPE et à la fusion du SIECHA et du SIERGA, la totalité de la compétence Eau Potable (Production – Transfert Stockage – Distribution) est assurée le SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège).

1. Caractérisation technique du service

1.1 Organisation administrative

Le SPEHA a été créé le 1^{er} janvier 2017 par la dissolution du SPPE et la fusion des SIECHA (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers Ariège) et SIERGA (Syndicat Intercommunal des Eaux DE LA Rive Gauche de l'Ariège).

A sa création, le SPEHA était un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

Par arrêté inter préfectoral avec effet au 30 décembre 2017, la Communauté de Communes Terres du Lauragais a pris la compétence Eau Potable transformant de fait le SPEHA en Syndicat Mixte Fermé.

1.2 Mode de gestion du service

Le mode de gestion du SPEHA est la régie

1.3 Compétences liée au service :

Le SPEHA assure sur son périmètre l'ensemble de la compétence Eau Potable soit :

- La production,
- Le transport et le stockage
- La distribution.

Le SPEHA a adopté un règlement de service opposable aux abonnés le 6 décembre 2018 applicable au 1^{er} janvier 2019. Ce règlement a été amendé le 26 novembre 2020 avec effet au 1^{er} janvier 2021

La modification a ajouté deux articles 56.10 et 6.11 qui vont permettre au service de ne plus avoir de compteurs sans abonnements pour permettre au trésorier de faire des poursuites plus efficaces.

Le SPEHA n'a pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

1.4 Périmètre du Syndicat

Depuis le 30 décembre 2017, le périmètre Syndical est ainsi composé :

Département de la Haute Garonne :

- **La Communauté de communes des Terres du Lauragais (TDL)** en représentation-substitution des communes d'Aignes, Beateville, Caignac, Calmont, Gardouch, Gibel, Lagarde, Mauvaisin, Monestrol, Montclar-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Montgeard, Nailloux, Renneville, Saint-Léon, Seyre et Vieilleville ;
- **Les communes** d'Auragne, Auribail, Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère-Dorsa, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrâce-Dieu, Marliac, Mauressac, Miremont, et Puydaniel.

Département de l'Ariège :

Les communes de Brie, Canté, Durfort, Esplas, Justiniac, Labatut, Lissac, Mazères, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Quirc et Villeneuve-du-Latou.



La compétence du syndicat s'exerce sur une partie du territoire des communes :

- AUTERIVE : Haut de la commune, quartier Saint-Paul, quartier Saint-Pierre d'en Haut et quartier Picorel,
- BRIE : toute la commune hormis la partie après le cimetière,
- DURFORT : toute la commune hormis l'autre côté de la D 626 a,
- SAINT-MARTIN-D'OYDES : lieu-dit « Le Gat », « Maffre », « Merigou », « Le Bourdot », « Tokomy », « Rieume » et « Cruchet »,
- VILLENEUVE-DU-LATOU : lieu-dit « La Boutique » et « La Graousse ».

Pour la communauté de communes et les autres communes membres, la compétence du syndicat s'exerce sur l'ensemble du territoire.

Le service alimente également des abonnés de communes non adhérentes :

Communes	NOMBRE ABONNES
SAINT SULPICE SUR LEZE	3
SAINT YBARS	41
SAVERDUN	48

Le branchement sur la commune LE VERNET suite à une modification du réseau du SIVOM SAGe a été repris par ce dernier fin 2020.

Historiquement, quelques écarts de communes de notre territoire sont alimentés par des syndicats voisins.

1.5 Estimation de la population desservie

Le SPEHA assure l'alimentation en eau potable de **39 535** habitants ainsi répartis :

**** Communes non adhérentes au SPEHA**

XXX ; En rouge communes partiellement desservies

	Nom des communes	Nombre d'abonnés au 31/12/2022 En rouge communes partiellement desservies	Population prise en compte alimentée par SPEHA. Données INSEE au 31/12/24 (mise à jour du 28/04/26) En rouge communes partiellement desservies
31	AIGNES	145	245
31	AURAGNE	248	478
31	AURIBAIL	93	200
31	AUTERIVE	711	1 440
31	BEAUMONT SUR LEZE	757	1 668
31	BEAUTEVILLE	89	200
09	BRIE	100	208
31	CAIGNAC	192	421
31	CALMONT	1 251	2 484
09	CANTE	115	215
31	CAUJAC	414	888
31	CINTEGABELLE	1 562	3 059
09	DURFORT	65	188
31	ESPERCE	172	289
09	ESPLAS	63	105
31	GAILLAC TOULZA	531	1 345
31	GARDOUCH	665	1 393
31	GIBEL	203	393
31	GRAZAC	365	802
31	GREPIAC	489	1 041
09	JUSTINIAC	36	58
09	LABATUT	83	179
31	LABRUYERE DORSA	133	307
31	LAGARDE	221	449
31	LAGARDELLE SUR LEZE	1 407	3 364
31	LAGRACE DIEU	237	562
09	LISSAC	139	248
31	MARLIAC	84	133
31	MAURESSAC	221	510
31	MAUVAISIN	132	225
09	MAZERES	2 145	3 949
31	MIREMONT	1 173	2 830
31	MONESTROL	35	54
31	MONTCLAR LGS	106	258
31	MONTESQUIEU LGS	477	1 055
31	MONTGEARD	297	574
31	NAILLOUX	1 758	4 213
31	PUYDANIEL	288	583
31	RENNEVILLE	238	552
31	SAINT LEON	538	1 313
09	SAINT MARTIN D'OYDES	10	17
09	SAINT QUIRC	188	379
31	SAINT SULPICE SUR LEZE **	2	4
09	SAINT YBARS **	39	66
09	SAVERDUN **	48	99
31	SEYRE	69	129
31	VIEILLEVIGNE	153	363
09	VILLENEUVE DU LATOU	5	
	TOTAL	18 492	39 535
	HAUTE-GARONNE	15 456	33 824
	ARIEGE	3 036	5 711

Pour les communes (en rouge) dont la desserte est partielle la population a été calculée en partant de la population totale proratisée par rapport au nombre d'abonnés.

1.6 Conventions d'import et (ou) d'export

Le SPEHA achète de l'eau au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute Garonne (RESEAU31) pour alimenter quelques branchements de la commune de Montesquieu-Lauragais qui ont été isolés de notre réseau par la construction de l'autoroute A66

Il vend de l'eau potable à travers des compteurs généraux :

- Au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA09) depuis le réseau de Gaillac-Toulza et depuis l'usine de production pour Saverdun
- Au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute Garonne (RESEAU31) pour la totalité de la commune d'Ayguésvives et quelques branchements de Montgiscard membres du SICOVAL,
- A la commune d'Auterive pour le réseau du centre-ville.

1.7 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés	Au 31/12/2025
- abonnés domestiques	18 502
- abonnés non domestiques	355
Total des abonnés	18 857

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques du SPEHA sont pour l'essentiel des branchements agricoles ou pour des jardins.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en % entre 2024 et 2022
AIGNES	147	148	147	-0,69%
AURAGNE	256	257	257	0,00%
AURIBAIL	91	91	90	-1,08%
AUTERIVE	718	717	713	-0,56%
BEAUMONT SUR LEZE	757	759	762	0,40%
BEAUTEVILLE	89	90	91	1,12%
BRIE	99	100	100	0,00%
CAIGNAC	197	199	201	1,04%
CALMONT	1 269	1 275	1 277	0,16%
CANTE	114	114	116	1,74%
CAUJAC	413	414	411	-0,72%
CINTEGABELLE	1 580	1 605	1 604	-0,06%
DURFORT	65	64	62	-3,08%
ESPERCE	172	172	170	-1,16%
ESPLAS	60	63	65	3,17%
GAILLAC TOULZA	541	551	549	-0,38%
GARDOUCH	678	681	679	-0,30%
GIBEL	206	206	205	-0,49%
GRAZAC	398	432	445	3,56%
GREPIAC	505	508	506	-0,41%
JUSTINIAC	35	35	35	0,00%
LABATUT	83	85	87	2,41%
LABRUYERE DORSA	136	137	136	-0,75%
LAGARDE	225	226	227	0,45%
LAGARDELLE SUR LEZE	1 410	1 413	1 416	0,21%
LAGRACE DIEU	237	235	234	-0,42%
LISSAC	137	137	136	-0,72%
MARLIAC	84	85	85	0,00%
MAURESSAC	213	213	215	0,90%
MAUVAISIN	143	134	134	0,00%
MAZERES	2 143	2 146	2 149	0,14%
MIREMONT	1 214	1 241	1 246	0,43%
MONESTROL	35	35	34	-2,86%
MONTCLAR LGS	105	107	106	-0,94%
MONTESQUIEU LGS	477	481	481	0,00%
MONTGEARD	304	306	305	-0,34%
NAILLOUX	1 776	1 785	1 782	-0,17%
PUYDANIEL	291	291	291	0,00%
RENNEVILLE	242	242	243	0,42%
SAINT LEON	539	542	548	1,12%
SAINT MARTIN D'OYDES	10	10	10	0,00%

SAINT QUIRC	184	184	185	0,55%
SAINT SULPICE SUR LEZE **	2	2	3	50,00%
SAINT YBARS **	41	41	41	0,00%
SAVERDUN **	47	46	48	4,17%
SEYRE	69	68	70	2,90%
VIEILLEVIGNE	153	152	154	1,31%
VILLENEUVE DU LATOU	5	5	6	20,00%
TOTAL	18 695	18 830	18 857	0,15%

Le nombre d’abonnés a augmenté de 0,15 % entre 2024 et 2025.

1.8 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d’eau potable est de **1 361 kilomètres** au 31 décembre de l’année 2025 ainsi répartis :

PAR MATERIAUX		
Matériau	Longueur (m)	Pourcentage
Acier	2876	0,21%
Amiante-ciment	5659	0,42%
Autre	233	0,02%
Centriflex	2442	0,18%
Fonte	488580	35,89%
Inox	123	0,01%
PEHD	45448	3,34%
PVC	802417	58,95%
Non renseigné	13393	0,98%
LINEAIRE TOTAL	1361173	100%

Année	Linéaire (m)	Pourcentage %
Non renseigné	327682,39	24,07
<=1960	52454,97	3,85
1961 ≤ Année ≤ 1970	481616,85	35,38
1971 ≤ Année ≤ 1980	108281,14	7,95
1981 ≤ Année ≤ 1990	79475,85	5,84
1991 ≤ Année ≤ 2000	93008,52	6,83
2001 ≤ Année ≤ 2010	116197,85	8,54
2011 ≤ Année ≤ 2020	48032,63	3,53
Année > 2020	54422,34	4,00
TOTAL	1361248,64	100
POURCENTAGE CONNU		75,93

PAR DIAMETRE en mètre de réseau										
Diamètre	Acier	Amiante-ciment	Autre	Centriflex	Fonte	Inox	PEHD	PVC	Non renseigné	Total général (m)
Ø ≤60 mm	6	747		2371	15386		40284	400813	107	459716
Ø 63 mm							752	169000		169752
Ø 65 mm								0		0
Ø 75 mm							2239	77804		80042
Ø 80 mm		298			29295	11				29603
Ø 90 mm							184	57463		57647
Ø 100 mm		115			126419			668	2	127204
Ø 101 mm					0					0
Ø 110 mm					873		212	39528		40613
Ø 125 mm	169	2243			79729	7	47	6302		88495
Ø 140 mm								5417	5	5422
Ø 150 mm	9	2241			91514	2		113		93879
Ø 160 mm							1426	233		1659
Ø 175 mm		17			5547					5563
Ø 200 mm	409				68275	20		32		68737
Ø 250 mm					16223					16223
Ø 273 mm						19				19
Ø 300 mm	1061				18976					20037
Ø 315 mm								165		165
Ø 350 mm					2182					2182
Ø 400 mm	130				27872					28002
Ø 450 mm	946				1133					2079
Ø 600 mm	145				3826					3971
Non renseigné			233	71	1330	65	305	44878	13279	60162
TOTAL (m)	2876	5659	233	2442	488580	123	45448	802417	13393	1361173

TOTAL MATERIAU INCONNU	13393,37
LINEAIRE GENERAL (m)	1361173

Les extensions, renforcements et renouvellement de réseaux ont concerné 11,9 km de réseau en 2025 (contre 7,4 km en 2024), répartis de la façon suivante :

ANNEE 2025

TOTAL EXTENSION (m)	2385
TOTAL RENFORCEMENT (m)	562
TOTAL RENOUVELLEMENT (m)	8941
TOTAL (m)	11888

1.9 Réservoirs et Châteaux d'Eau

Le SPEHA dispose de 33 ouvrages de stockage (châteaux d'eau et réservoirs semi-enterrés) dont 31 en fonctionnement.

Réservoir	Commune	Capacité en m³	Type
Noé	Aignes	2 000	Château d'Eau
Jouany	Aignes	2 000	Château d'Eau
Le Château ***	Aignes	200	Château d'Eau
Aberjou	Auragne	200	Château d'Eau
Tamare	Beaumont sur Lèze	300	Château d'Eau

Cadeau	Cintegabelle	150	Château d'Eau
Hameau de Picarrou ***	Cintegabelle	200	Château d'Eau
Pépic	Durfort	200	Château d'Eau
Esperce	Esperce	300	Château d'Eau
Louise	Gaillac-Toulza	1 000	Château d'Eau
Village	Lagarde	150	Château d'Eau
Rue Grosse	Lagardelle sur Lèze	300	Château d'Eau
Route de Beaumont	Miremont	700	Château d'Eau
Le Moulin	Montesquieu	150	Château d'Eau
Laborie	Nailloux	300	Château d'Eau
Lanoux	Renneville	150	Château d'Eau
Les Potences	Saint-Léon	200	Château d'Eau
Auribail	Auribail	2 000	Semi-enterré
Sicardou	Auterive	1 000	Semi-enterré
Mouzens	Auterive	200	Semi-enterré
Le Bési	Beaumont sur Lèze	200	Semi-enterré
Cante	Cante	200	Semi-enterré
Crous de Gats	Cintegabelle	1 000	Semi-enterré
Marquet, route de Saint-Julien	Gaillac-Toulza	500	Semi-enterré
Chemin d'Esperce	Gaillac-Toulza	300	Semi-enterré
Verdaich	Gaillac-Toulza	1 000	Semi-enterré
Verdaich	Gaillac-Toulza	2 000	Semi-enterré
Gazignol	Gardouch	300	Semi-enterré
Claverie	Gibel	200	Semi-enterré
Grazac	Grazac	200	Semi-enterré
Lagrâce-Dieu	Lagrâce-Dieu	200	Semi-enterré
Millet	Mazères	1 000	Semi-enterré
Laborie	Montgeard	1 500	Semi-enterré
33 ouvrages	Volume TOTAL	20 300	m³

*** Réservoir qui n'est plus en fonctionnement

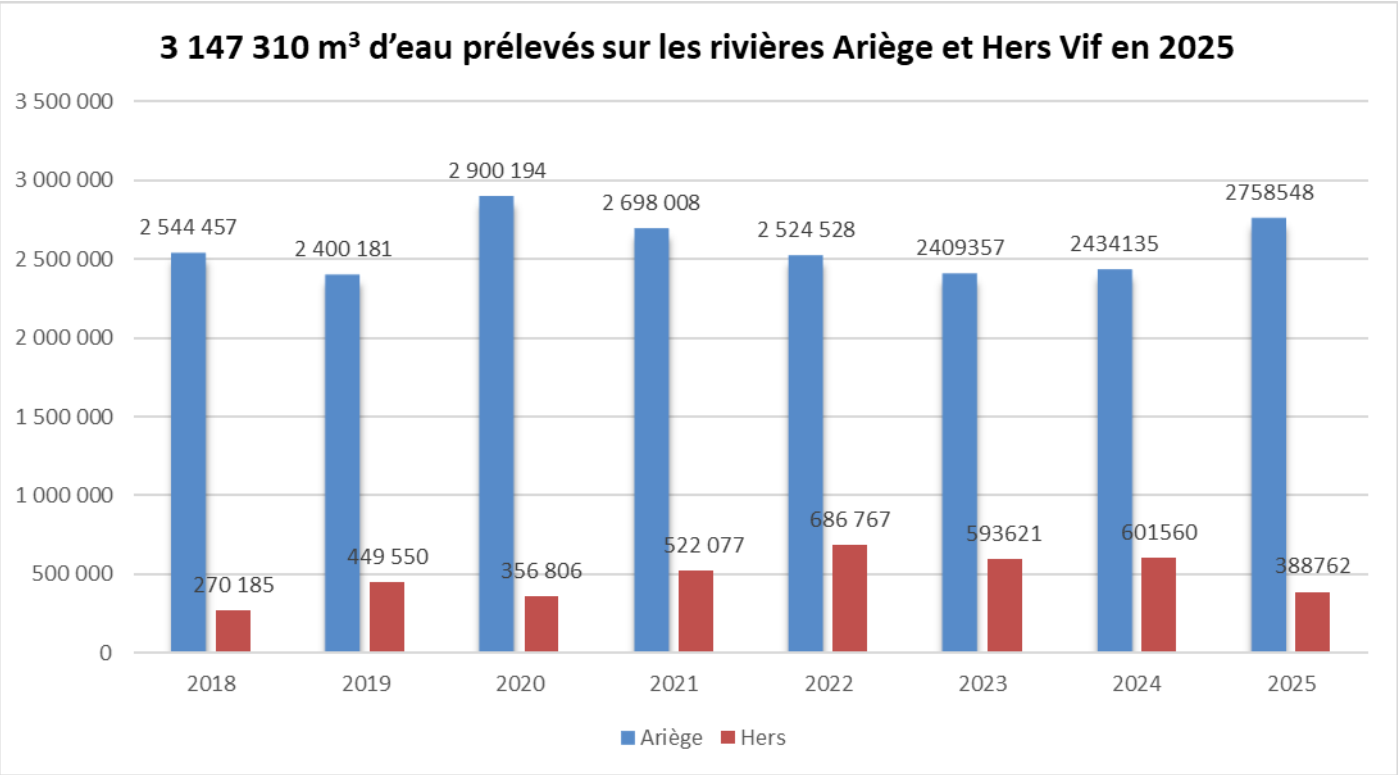
1.10 Prélèvement sur les ressources en eau

Le SPEHA dispose de deux ressources en eau : un captage sur la rivière Ariège et un second sur la rivière Hers Vif. L'évolution des volumes prélevés est la suivante :

	Type de ressource et implantation	Débit nominal m3 / heure pendant 20 heures (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 m ³
1	Rivière Ariège – Lieu-dit « Grande plaine de Bessac » à CINTEGABELLE	1 083	2 900 194	2 698 008	2 524 528	2 409 357	2 434 135	2 758 548
2	Rivière l'Hers-Vif – Lieu-dit « Tiremal » à CALMONT	1 083	356 806	522 077	686 767	593 621	601 560	388 762
	Total des prélèvements		3 257 000	3 220 085	3 211 295	3 002 978	3 035 695	3 147 310

En 2025, un volume de 3 147 310 m³ a été prélevés dans les rivières Hers Vif et Ariège, ce qui indique une légère augmentation depuis le fléchissement constaté en 2023 et 2024.

Les volumes prélevés restent néanmoins relativement stables depuis 2020, ainsi que la répartition entre les ressources Ariège et Hers Vif.



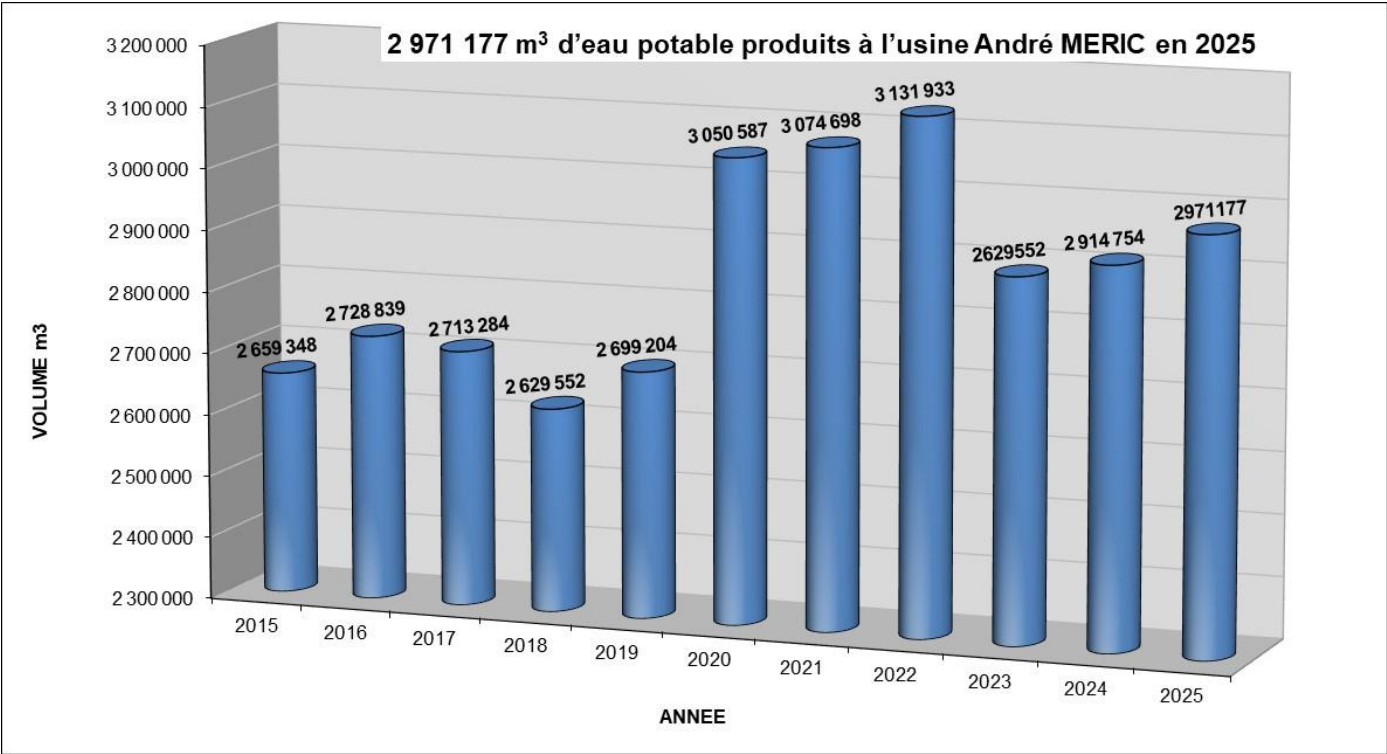
1.11 Production

Le service possède une usine de production, l’usine André MERIC à Calmont

Le volume produit (V₁) en 2024 enregistré par les trois compteurs est de 2 914 754 m³

Pour mémoire, ci-dessous l’historique des volumes produits :

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
VOLUME	2 659 348	2 728 839	2 713 284	2 629 552	2 699 204	3 050 587	3 074 698	3 131 933	2 887 784	2 914 754	2971177
Evolution par rapport à l'année précédente	0%	3%	-1%	-3%	3%	13%	1%	2%	-8%	1%	2%



L’augmentation du volume en 2020 et 2021 est principalement liée au raccordement de Saverdun (204 836 m³).

L’année 2025 est marquée par une légère hausse de la production par rapport à 2023, mais reste inférieure à ceux de la période 2020-2022. Le fléchissement des consommations par rapport à 2022, peut avoir plusieurs origines :

- Une vigilance sur les consommations d’eau liée à l’augmentation de la conscience éco-responsable et/ou à une diminution du pouvoir d’achat (inflation et crise économique).
- Des actions visant à diminuer les fuites sur le réseau (recherches de fuites, réparations/renouvellement de canalisations).
- Une météo­rologie plus favorable (plus pluvieuse que 2022) permettant de diminuer les besoins en eau (arrosage des jardins etc).

1.12 Jour de pointe en production

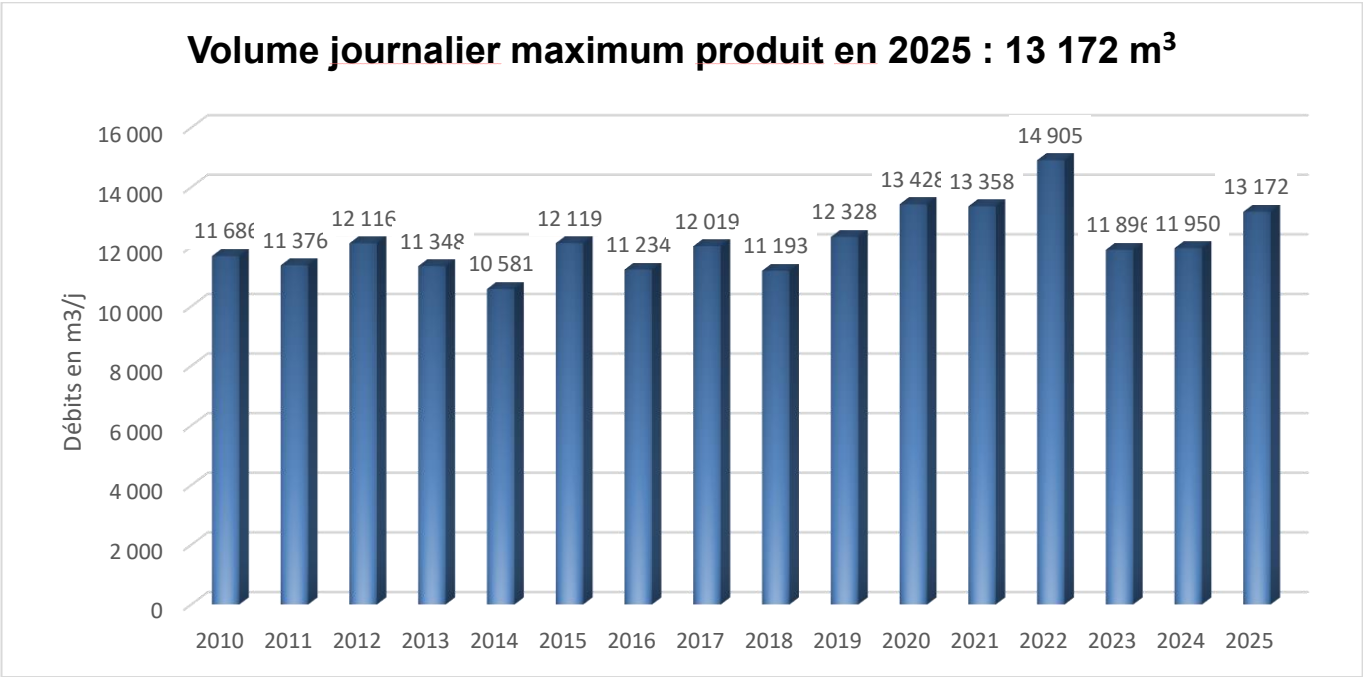
L'usine a une capacité de production de 20 000 m3 / jour.

En 2025, le besoin maximum sur un jour a été de 13 172 m3 (en août), contre 11 950 m3 en juillet 2024.

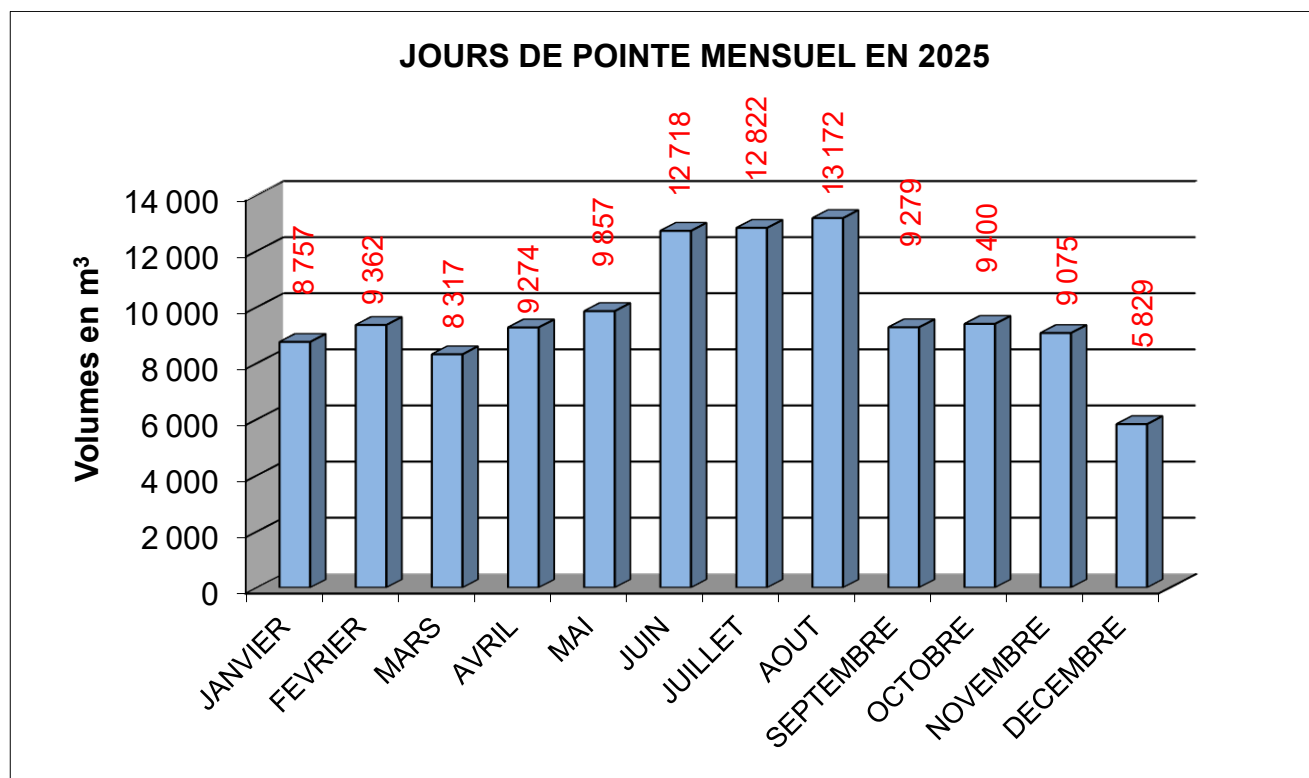
Ce besoin de pointe a donc également largement baissé par rapport à l'année précédente, marquée par une forte sécheresse estivale.

Le tableau ci-dessous reprend l'historique des jours de pointe de l'usine :

HISTORIQUE JOURS DE POINTE		
Année	m3/jour	Date
2010	11 686	11-juil.
2011	11 376	29-mai
2012	12 116	25-juil.
2013	11 348	4-août
2014	10 581	21-juin
2015	12 119	5-juil.
2016	11 234	26-sept.
2017	12 019	23-juin
2018	11 193	25-juin
2019	12 328	27-juin
2020	13 428	26-juil.
2021	13 358	14-juin
2022	14 905	15-juil
2023	11 896	19-août
2024	11 950	30-juil
2025	13 172	13-août



Le graphique ci-après montre l'évolution mensuelle du jour de pointe sur l'année 2025 :



Le maximum du jour de pointe a été atteint en août 2026, ce qui reste assez habituel.

1.13 Perte en eau pour production

Ce point est essentiel pour maîtriser les coûts de production.

Le constructeur de l'usine donne une de perte pour production supérieure à 11 %

En 2025, cette perte optimisée depuis la mise en service de l'usine est de **5,92 %** (elle était de 3,98 % en 2024, et de 6.34% en 2019). Le rendement reste donc à des taux très satisfaisants, confirmant la tendance de ces dernières années à une très nette diminution des pertes en eau (bien en-deçà des données du constructeur de l'usine).

1.14 Consommation de réactif en production

Les réactifs représentent également une composante des coûts de production.

Le tableau ci-après reprend la consommation des réactifs des cinq dernières années.

SYNTHESE CONSOMMATION RÉACTIFS								
Produits	Quantité 2020 (tonne)	Volumes Exhauré 2020 (m3)	Taux traitement 2020 (g/m3)	Taux traitement 2021 (g/m3)	Taux traitement 2022 (g/m3)	Taux traitement 2023 (g/m3)	Taux traitement 2024 (g/m3)	Taux traitement 2025 (g/m3)
Coagulant	69,00	3220085	19,34	21,43	14,32	16,98	19,03	16,30
Chaux	50,00	3220085	23,64	15,53	5,92	5,99	12,65	20,88
CO ₂	56,00	3220085	28,25	17,39	10,28	7,99	26,69	24,76
Polymère (filière eau)	0,90	3220085	0,24	0,28	0,32	0,19	0,21	0,31
Chlore	3,92	3074698	1,27	1,27	0,35	1,09	1,36	1,25

En 2022 et 2023, les consommations de Chaux et de CO₂ ont grandement diminué du fait d'une sollicitation plus importantes des eaux de l'Hers (plus minéralisées que les eaux de l'Ariège) et d'une optimisation du process de traitement. Les quantités de chaux utilisées ont augmenté au 2024, du fait d'une sollicité moindre des eaux de l'Hers. En parallèle, la quantité de coagulant utilisée en 2024 est également remontée par rapport à 2022 et 2023, mais reste inférieure à 2021. Une chloration plus importante a été nécessaire en 2024 par rapport à 2022 et 2023, en lien avec la qualité des eaux brutes.

L'année 2025 est marquée par une hausse importante des consommations de chaux et de CO₂ liées à l'arrêt du pompage de l'Hers Vif pendant les travaux sur le seuil : l'eau de l'Ariège étant beaucoup moins minéralisée que celle de l'Hers, il est nécessaire d'ajouter davantage de réactifs liés à la reminéralisation de l'eau. Cependant, la consommation de Chlore a diminué par rapport à 2024.

2. Tarification de l’eau et recettes du service

2.1 Modalités de facturation

Depuis l’année 2017, La facturation est semestrielle. Chacune des factures adressées aux abonnés comprendra 50 % de l’abonnement et :

- Pour l’une, la consommation réelle d’eau (ou une estimation si votre compteur n’a pas pu être relevé) déduction faite de votre dernière estimation,
 - Pour l’autre, une estimation correspondant à 40% de la consommation facturée l’année précédente.
- En 2023, les deux relèves habituelles (rive gauche de l’Ariège au printemps, rive droite de l’Ariège à l’automne) ont eu lieu.

2.2 Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l’exercice 2025 sont les suivantes :

- Délibération n° 2024-41 du 12 décembre 2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable,
- Délibération n° 2024-38 du 12 décembre 2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant la grille tarifaire applicable pour la réalisation des branchements et autres travaux.

De nouvelles délibérations prise en décembre 2025 ont fixé les tarifs appliqués en 2026, avec application d’une augmentation de 8 % sur la part fixe (abonnement). Le prix au m3 reste inchangé par rapport à 2024.

2.2 Les tarifs

Les tarifs de l’eau en 2025 sont les suivants (votés le 23 février 2023).

Tarifs SPEHA - Exercice 2025		
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT / an)	diamètre 15 ou 20 mm / an	61,56
	diamètre 32 mm / an	72,36
Part proportionnelle (€ HT / m³)	m³	1,39 (1,39 en 2024)
Part Agence de l’Eau (€ HT/m³) Prélèvement sur la ressource	m³	0,07
Part Agence de l’Eau (€ HT/m³) Redevance Consommation	m3	0,32
Part Agence de l’Eau (€ HT/m³) Performance réseau	m3	0,07
Autre	Tarification fuite (€ HT / m³)	0,33
Taxes et redevances		
Taxes	Taux de TVA	5,50%

2.3 Frais d'accès au service et autres prestations

Lors du Conseil Syndical du 23 février 2023 (délibération D2023-07), le SPEHA a voté l'augmentation du tarif pour changement de locataire, avec application de ce tarif pour l'abonné sortant ET l'abonné rentrant. Cette disposition permet de mieux prendre en compte le temps passé par le Service Abonnés pour gérer les mutations de contrats, parfois nombreuses, fréquentes et complexes.

Par ailleurs, il a été voté la mise en place d'un tarif pour la fermeture des branchements. Ces tarifs sont toujours en vigueur en 2025.

Les tarifs votés et applicables depuis le 01 avril 2023 sont les suivants :

LIBELLÉ	TARIFICATION 2025		
	HT	TVA	TTC
Frais de dossier pour changement de locataire ou propriétaire	33.00	20.00%	39.60
Frais de fermeture de branchement	81.50	20.00%	97.80

Les branchements font l'objet d'un devis calculé à partir d'une nouvelle grille tarifaire du SPEHA votée par la délibération n° 2024-38 du Conseil Syndical du 12 décembre 2024 effective à compter du 01/01/2025.

2.4 Facture d'eau « type »

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont pour l'année 2025 :

ID : 031-200079804-20260625-D2026_24-		
Tarifs SPEHA - Facture type pour 120 m³		Exercice 2025
Part de la collectivité		
Part fixe (61,56 € HT/an)	diamètre 15 ou 20 mm/an	61,56 €
Part proportionnelle (1,39 € HT/m3 en 2025)	120 m³	166,80 €
Montant HT de la facture de 100 m³ revenant à la collectivité		228,36 €
Redevances		
Part Agence de l'Eau		
Redevance Prélèvement (0,07 € HT/m3)	120 m³	8,40 €
Redevance Consommation (0,32 € HT/m3)		38,40 €
Redevance Performance réseau eau potable (0,07 € HT/m3)		8,40 €
Sous-Total Montant collectivité + redevances en € HT		283,56 €
Taxes		
TVA	5,50%	15,60 €
Total		299,16 €
PRIX TTC au m³		2,49 €

La consommation réelle observée pour les abonnés du SPEHA est plus proche de 100 m³/an.
Ce même tableau des tarifs 2025 est donc adapté ci-dessous pour une consommation de 100 m³/an :

Tarifs SPEHA - Facture type pour 100 m³		Exercice 2025
Part de la collectivité		
Part fixe (61,56 € HT/an)	diamètre 15 ou 20 mm/an	61,56 €
Part proportionnelle (1,39 € HT/m3 en 2025)	100 m³	139,00 €
Montant HT de la facture de 100 m³ revenant à la collectivité		200,56 €
Redevances		
Part Agence de l'Eau		
Redevance Prélèvement (0,07 € HT/m3)	100 m³	7,00 €
Redevance Consommation (0,32 € HT/m3)		32,00 €
Redevance Performance réseau eau potable (0,07 € HT/m3)		7,00 €
Sous-Total Montant collectivité + redevances en € HT		246,56 €
Taxes		
TVA	5,50%	13,56 €
Total		260,12 €
PRIX TTC au m³		2,60 €

2.5 Nouveau moyen de paiement

En 2017 a été mis en place un nouveau mode de paiement accessible sur internet : Jusqu'en 2020, le paiement se faisait en se connectant au site <http://www.tipi.budget.gouv.fr>

Depuis 2021 il faut se connecter au site : <https://www.payfip.gouv.fr>

L'année 2022 a vu la mise en place et le déploiement des nouveaux moyens de paiements suivants :

- Le prélèvement automatique à échéance,
- La mensualisation.

En 2025, ces deux nouveaux modes de paiement concernent 20,37 % des contrats, avec la répartition suivante :

- 14,47 % des abonnés ont choisi la mensualisation,
- 5,9 % des abonnés ont choisi le prélèvement automatique.

2.6 Mise à jour du règlement de services et tarifs associés

Une mise à jour du Règlement de Service a été actée par délibération D2025-42 votée en Conseil Syndical du 11 décembre 2025, afin de mieux prendre en considération certains cas de figure et de définir les tarifs appliqués et précisés en annexe du document.

Cette grille tarifaire, votée par Délibération D2025-42 du 11 décembre 2025, prévoit notamment l'application de pénalités en cas d'infraction sur les ouvrages et les réseaux public d'eau potable. Elle est mise en application depuis la version précédente du règlement de Service, à savoir depuis le 1^{er} juillet 2023 :

SPEHA		
Intitulé	€ HT	Articles
Frais de dossier pour changement de locataire ou propriétaire (facturés à l'abonné entrant ET sortant)	33	9 10.2b
Frais de fermeture de branchement	81,5	10.2
Relevé de compteur d'eau suite au refus mise en place radio relève	30	26.2
Interventions et déplacements divers	30	10.1 21.2 27.2 31
Relevé de compteur intermédiaire ou spécifique sur demande de l'abonné	30	26.5 27.5
Tarifs de pénalités		
Frais de coupure et remise en service de l'eau pour défaut d'abonnement ou de contrat (dossiers non renvoyés, jamais complété).	123	14
Frais de déplacement réalisés dans le cas d'une obstruction ou manœuvres dilatoires d'opposition de l'abonné (tarif par déplacement)	50	25.4 32 35
Impossibilité de réaliser l'opération de relève par le service de l'eau trois années de suite et les opérations de contrôle, entretien, réparation ou changement de compteur	103	26.2
Fermeture de branchement à la suite d'une infraction commise par l'abonné	103	17 33 55 56 64
Pénalité pour compteur démonté et/ou reposé à l'envers	500	21.2
Pénalité bris de scellé, cache ou plomb ou détérioration d'équipement (robinet, radio...)	150	
Pénalité pour manœuvres de robinet de prise, ou vannes, non autorisés (non réalisées) par le Service de l'Eau	100	21.2
Forfait pour vol d'eau sur le branchement ou le réseau	Facturation du volume estimé par la SPEHA	4.2
Forfait vol d'eau sur poteau incendie ou sur le réseau sans compteur, branchement clandestin, non autorisés	Facturation du volume estimé par la SPEHA	4.2
Pénalité pour piquage avant compteur sur le réseau du service de l'eau	3000	4.2.2

2.6 Recettes

Les recettes du service pour l'année 2025 sont résumées dans le tableau ci-après :

Type de recettes	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	Variation
Atténuations de charges	2 856,70	44 574,14	29 725,84	48 072,00	38%
Rabais, remises et ristournes obtenus sur matières premières		31 885,00	18 454,00	42 171,00	
Rabais, remises et ristournes obtenus sur marchandises	1 725,18				
Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs					
Remboursements sur rémunérations du personnel	1 131,52	12 689,14	11 271,84	5 901,00	
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	5 355 969,01	5 142 850,44	5 414 998,87	5 522 935,97	2%
dont vente d'eau domestique et non domestique	2 809 296,15	2 705 748,59	2 921 604,47	2 962 383,03	
dont abonnement annuel	1 104 624,47	1 131 661,04	1 153 316,52	1 230 104,00	
autres ventes eau	312 048,64	321 589,42	335 433,88	346 225,41	
dont pollution domestique (Agence de l'Eau)	653 741,05	629 670,76	647 050,40	622 745,01	
Pose de compteurs et branchements	386 642,24	251 553,88	244 745,20	249 305,90	
Frais de gestion locataire, frais résiliation et remise en service	35 839,83	30 414,35	41 857,36	41 636,38	
Locations diverses (antennes)	45 365,36	47 841,26	47 524,07	47 953,68	
Autres produits (panneaux photovoltaïques)	8 411,27	24 371,14	23 466,97	22 582,56	
Subventions en annuité du Conseil Général Haute-Garonne, et autres subventions d'exploitation	101 141,55	128 216,20	59 684,32	33 020,06	-81%
Autres produits de gestion courante	22 608,56	21 260,51	108,65	52 962,45	100%
FCTVA					
Remboursement affranchissement facturation et trop versé	22 608,56	21 260,51	108,65		
Produits financiers (parts Crédit Agricole)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Produits exceptionnels	66 682,75	80 600,04	25 612,90	1 305,44	-1862%
Recouvrt créances admises en non valeur		61,10		5,13	
Dégrèvement d'impôts	9,75	82,00	29,00	114,00	
Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	60 427,01	80 341,82	13 405,35		
Mandats annulés sur exercices antérieurs			40,00	149,07	
Produits des cessions d'éléments d'actif			7 500,00	750,00	
Autres produits exceptionnels	6 215,99	115,12	4 638,55	287,24	
Opérations d'ordre entre sections	1 045 660,12	774 438,86	899 851,31	1 128 479,83	20%
Travaux en régie	470 718,20	204 841,15	329 355,84	551 675,63	
Quote-part des subventions virées au résultat	574 941,92	569 597,71	570 495,47	576 804,20	
Total	6 594 918,69	6 191 940,19	6 429 981,89	6 786 775,75	5%

Les ressources de fonctionnement sont principalement :

1. La vente d'eau aux abonnés, en hausse grâce à la facturation au réel pour la Rive Gauche et la Rive droite depuis septembre 2024 et à l'augmentation du tarif de l'eau en 2024.
2. La facturation des branchements et la pose de compteurs chez les particuliers
3. La vente de l'électricité photovoltaïque et la location des antennes sur les réservoirs, stable chaque année.
4. La participation des collectivités au fonctionnement avec Réseau 31 et notre convention pour facturation de l'assainissement.
5. Les subventions

3.1 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100 % selon les données de l'Agence Régionale de la Santé Occitanie.

3.2 Qualité de l'eau – Réseaux et usine

Dans le cadre du contrôle règlementaire, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) Occitanie a effectué **161 analyses dont 82 prélèvements pour l'analyse de la qualité bactériologique et 79 prélèvements pour analyse physico-chimique. 5 analyses complètes avec surveillance des pesticides** (molécules mères et métabolites) ont été réalisées en 2025.

Dans ce cadre 363 paramètres ont été analysés soit 4 682 analyses réalisées sur tous les points prélevés.

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}) \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Agence Régionale de Santé Occitanie

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1) – 82 prélèvements en 2025	100 %	100 %	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P201.1) – 79 Prélèvements en 2025	100 %	100 %	100 %	100 %

Aucun dépassement de norme n’a été observé en 2025, confirmant la performance et la fiabilité des dispositifs de traitement, de stockage et de transport. Les eaux brutes présentent également une bonne qualité générale (d’après les prélèvements réalisés ponctuellement).

Bien que les eaux de rivières captées présentent une tendance agressive, aucun dépassement des références de qualité du paramètre équilibre calco-carbonique n'a été constaté (comme en 2023 et contre 2 dépassements en 2022).

Par ailleurs, aucun dépassement des températures de référence n'a été observé en 2025 (comme en 2024 et 2023). Seule l'année 2022 a connu 2 légers dépassements à 26°C pour une valeur de référence de 25°C qui s'explique par des canicules sur des longues périodes.

Les eaux brutes captées par le SPEHA présentent des caractéristiques physico-chimiques qui rendent parfois difficiles le maintien de l'équilibre calco-carbonique. Pour rappel, l'eau doit être maintenue à l'équilibre calco-carbonique afin d'éviter qu'elle ne contribue à une dissolution des métaux et notamment du plomb quand ce matériau est constitutif des branchements publics ou des canalisations internes privées.

L'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique indique pour le paramètre « équilibre calco-carbonique : « les eaux doivent être à l'équilibre calco-carbonique ou légèrement incrustantes »

L'équilibre calco carbonique est apprécié par la différence entre le Ph de l'eau traitée mesuré « in situ » et le Ph d'équilibre calculé à partir :

- De la conductivité,
- de la température,
- du Titre alcalimétrique complet (TAC),
- du Calcium
- du Ph mesuré in situ.

Une eau est dite agressive lorsque le Ph mesuré est inférieur au Ph d'équilibre. Dans le cas contraire elle est incrustante.

Les analyses complètes sur les pesticides n'ont montré que 4 détections à des concentrations faibles sur 1953 analyses (valeurs de 0,03 et 0,04 µg/l de Chlorothalonil avec une norme à 2 µg/l) en sortie d'usine, et aucune détection de toutes les autres molécules mères ou métabolites sur les eaux traitées en 2025, confirmant ainsi le très bon niveau de performance de l'usine de traitement de Calmont.

N.B.1 sur les paramètres contrôlés sur l'eau distribuée :

Au 1er janvier 2026, de nouveaux paramètres ont fait leur entrée dans le contrôle sanitaire de l'eau potable, conformément à la directive européenne 2020/2184, transposée en droit français par l'ordonnance du 22 décembre 2022. L'eau distribuée sur l'ensemble du territoire respecte les seuils définis pour tous ces nouveaux paramètres.

- **Suivi de 20 PFAS**

Le contrôle sanitaire intégrera notamment le suivi de 20 PFAS, polluants éternels considérés comme préoccupants pour les eaux destinées à la consommation humaine. La somme de ces 20 PFAS ne devra pas dépasser les 0,10 µg/l en eau traitée. En 2023, l'ARS a réalisé une campagne d'analyse des PFAS sur certains captages stratégiques d'Occitanie, dont ceux du SPEHA. Les résultats étaient très rassurants puisqu'aucun PFAS n'a été détecté.

- **Les autres paramètres intégrant le contrôle sanitaire**

A partir du 1er janvier 2026, d'autres paramètres d'intérêt seront suivis dans le cadre du contrôle sanitaire.

Il s'agit notamment :

- **Paramètre : Bisphénol A** (perturbateur endocrinien)
- **Limite de qualité : 2,5 µg/L**
- **Paramètre : Chlorates** (sous-produits de la désinfection)
- **Limite de qualité : 0,25 mg/L / 0,70 mg/L** si traitement de désinfection pouvant générer des chlorates
- **Paramètre : Chlorites** (sous-produits de la désinfection)
- **Limite de qualité : 0,25 mg/L / 0,70 mg/L** si traitement de désinfection pouvant générer des chlorites
- **Paramètre : AHA, Acides haloacétiques** – somme de 5 (sous-produits de la désinfection)
- **Limite de qualité : 60 µg/L**
- **Paramètre : Uranium chimique**
- **Limite de qualité : 30 µg/L**

N.B sur les eaux brutes : les eaux traitées présentent une excellente qualité, grâce à un dispositif de traitement très performant à l'usine d'eau potable André Méric de Calmont.

Concernant les eaux brutes, l'eau de l'Ariège présente globalement une qualité très satisfaisante, malgré une très faible minéralisation due à son origine géologique (riche métamorphiques du massif pyrénéen). L'eau de l'Hers Vif, qui représente environ 20% des eaux prélevées, sont un peu plus minéralisées et des contaminations aux pesticides sont régulièrement mesurées au printemps (mai-juin) avec parfois des dépassements de normes (2025). Les molécules les plus détectées sont identifiées dans le tableau suivant sur la période 2020-2025 :

	BENTAZONE	DIMÉTHÉNAMIDE	ESA MÉTOLACHLORE	FOSETYL-ALUMINIUM	GLYPHOSATE	IMAZAMOX	MÉTALDÉHYDE	MÉTOBROMURON	MÉTOLACHLORE	TÉBUCONAZOLE	TERBUTHYLAZIN
	BTZ	DMTH	ESAMTC	EFOSITE	GPST	IMAMOX	METACET	MTBR	MTC	TBCZ	TBZ
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Détection sur 32 analyses entre 2020 et 2025 inclus	1	1	10	1	3	1	1	2	10	1	1
Concentrations > 0,1 µg/l	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Concentrations > 0,2 µg/l	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Les molécules ayant la plus grande fréquence de détection et les concentrations les plus importantes sur les eaux brutes mélangées sur la période 2020-2025 sont :

- Métolachlore,
- ESA Métolachlore,
- Glyphosate,
- Métochloruron.

D'autres molécules ont été détectées 1 seule fois sur cette période 2020-2025, mais à des concentrations élevées :

- Diméthénamide (0,45 µg/l).

Les concentrations les plus élevées ont été prélevées le 20/05/2025.

Afin de suivre ces concentrations et de pouvoir anticiper les arrêts de prélèvements sur la rivière Hers Vif, des campagnes de mesures réalisées en auto-contrôle par un laboratoire indépendant (CAMP) ont été planifiées et validées par l'ARS Occitanie :

AUTOCONTROLE MOLECULES ISSUES DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

	2026												Nb analyses
	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	
HERS EAUX BRUTES	1	1	2	3	3	3	2	2	1	1	1	0	20
ARIEGE EAUX BRUTES	1	1	2	3	3	3	2	2	1	1	1	0	20
MELANGE EAUX BRUTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MELANGE EAUX TRAITEES	0	0	2	3	3	3	1	1	0	1	0	0	14

Chiffres clés

Les limites de concentration dans les cours d'eau ou les nappes souterraines destinés à la production d'eau potable :

- 2 µg/L par substance active,
- 5 µg/L au total.

Les limites de concentration dans les eaux potables (après traitement dans les usines de potabilisation et avant l'envoi dans le réseau) :

- 0,1 µg/L par substance active,
- 0,5 µg/L au total.

Source : Décret n°2001-1220
1 µg/L = 0,000 001 g/L
(microgramme par litre)

		Montant d'une analyse € HT	208
		Nb d'analyses	54
		Montant analyses € HT	11232

Sur cette période, 2 analyses par mois sont réalisées de manière programmée. Une 3ème analyse est prévue en avril, mai et juin juste après de fortes pluies. Les délais n'étant pas compatible avec la réactivité des labos, les prélèvements seront réalisés par le SPEHA, et envoyé à un laboratoire au cas par cas. Les ressources prélevées sont : Hers seule, Ariège seule et eaux traitées (à + 24h/eaux brutes).

- Période peu critique pour les pollutions phyto
- Période sensible
- Période très sensible
- Période critique

3.4 Qualité de l'eau – Autocontrôle Usine

En 2025, les agents chargés de la surveillance de l'usine ont effectué **7 810 mesures et analyses physico-chimiques** afin de vérifier le bon fonctionnement quotidien de l'unité de traitement (contre 7 580 en 2024). Le nombre d’auto-contrôles a été encore augmenté par rapport à 2024 (et fortement intensifiées depuis 2021) afin de garantir un niveau de qualité constant et augmenter la réactivité en cas d’anomalie. Ces actions permettent de corriger en temps réel le traitement. Les principaux paramètres contrôlés sont donnés par le tableau ci-dessous :

Paramètres	Eau Brute		Eau Décanté		Eau Traité		Valeur limite
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	
Temp (°C)	5,3	23			0	0	25
pH	2,42	8,56	6,58	8,19	7,15	8,8	6,5 à 9
Turbidité (NTU)	0,87	551	0,12	1,24	0,08	13	0,5
Conductivité (µS)	1,01	224	130	251	178	513	200 à 1100
TAC (°F)	4	10,1	7	10,4	7,8	11	
Ammoniaque (µg/l)	0	3,07			0	30	100
Nitrate (mg/l)	0,3	3,07			0,33	2,78	50
Alu (µg/l)	0	110	0	130	0	90	200

Le programme porte tous les jours de semaine sur les paramètres :

- sur l'eau brute : Température, Ph, conductivité, turbidité,
- sur l'eau décantée : Ph, conductivité, turbidité,
- sur l'eau traitée : Température, Ph, conductivité, turbidité

Trois fois par semaine sur le paramètre chlore de l'eau traitée.

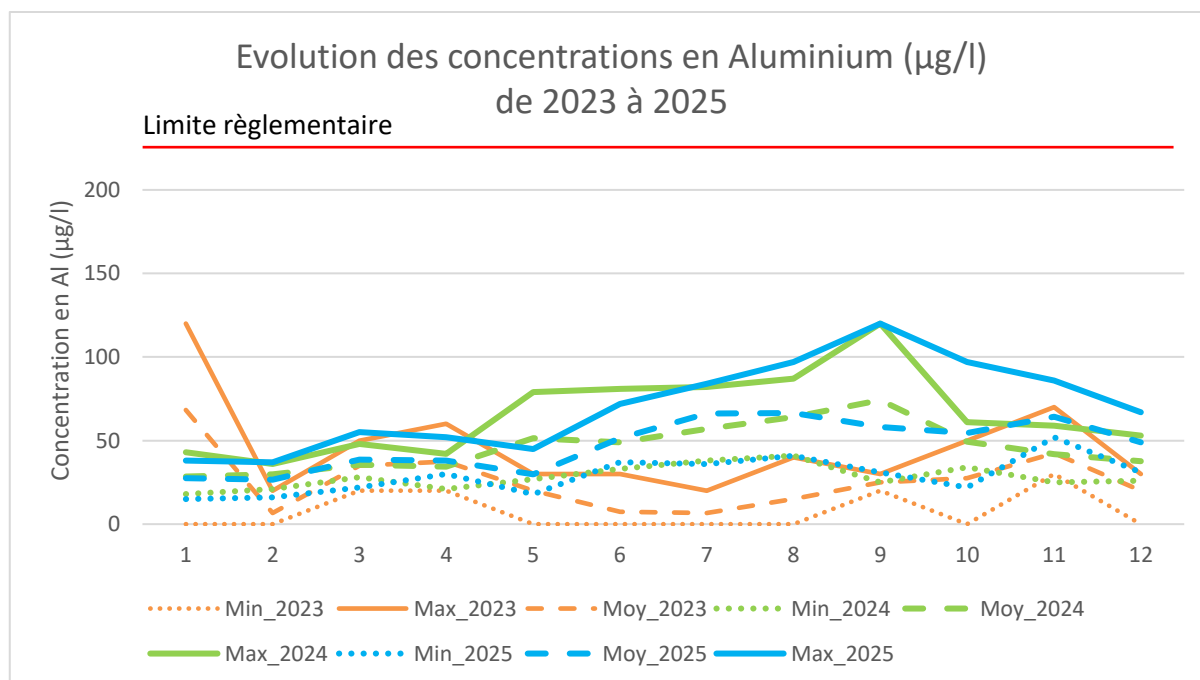
Un fois par semaine :

- sur l'eau brute : Tac, aluminium, nitrate et ammoniaque,
- sur l'eau décantée : Tac, aluminium,
- sur l'eau filtrée : Nitrite
- sur l'eau traitée : Tac, aluminium, dureté, calcium, magnésium, ammoniaque et nitrate.

3.5 Qualité de l'eau – Aluminium sortie usine

Concernant l'aluminium de l'eau traitée, le graphique ci-dessous reprend les valeurs mesurées lors des contrôles de l'ARS (75 mesures en 2025) avec un **minimum à 15, un maximum à 120 µg/l (120 µg/l en 2024)** et une **moyenne à 48 µg/l** (au lieu de 46 µg/l en 2024).
 La référence de qualité pour l'aluminium est de : 200 µg/litre.

	Min_2025	Moy_2025	Max_2025	Nb
Janvier	15	28	38	6
Février	16	27	37	5
Mars	22	39	55	7
Avril	30	38	52	7
Mai	18	30	45	5
Juin	37	52	72	8
Juillet	36	66	84	6
Aout	41	67	97	6
Septembre	31	58	120	8
Octobre	22	54	97	7
Novembre	52	64	86	5
Décembre	31	49	67	6
	15	48	120	75



Graphique de l'évolution des concentrations en Aluminium sur l'eau traitée – Autocontrôle de 2023 à 2025

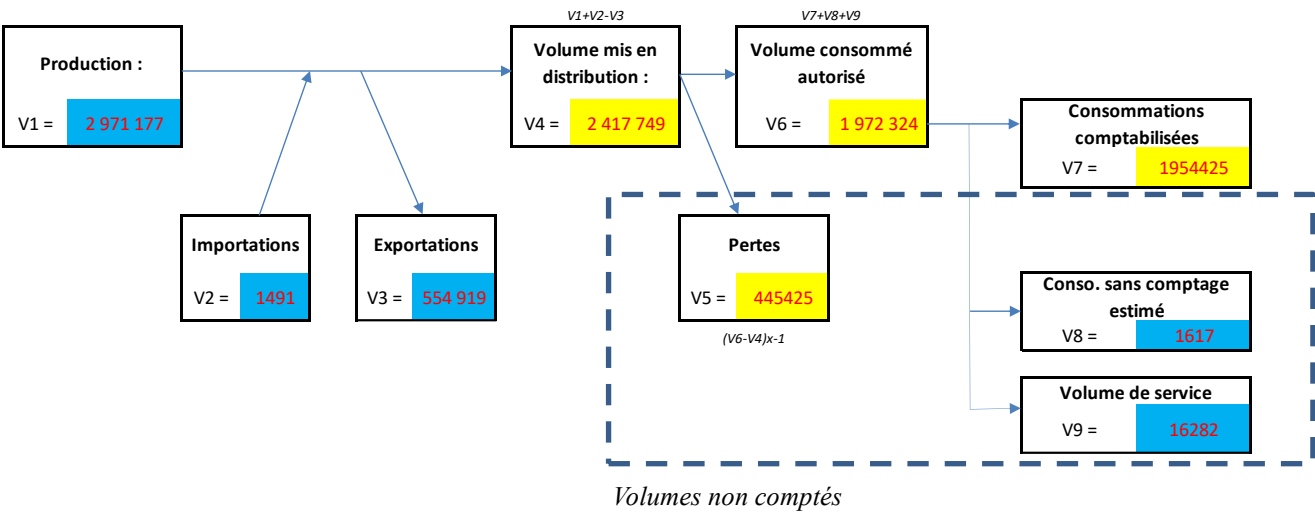
En 2025, les concentrations en Aluminium sont très légèrement supérieures à celles mesurées en 2024, mais restent bien en dessous de la référence qualité pour les maximums mesurés.

3.6 Volumes produit, acheté, vendu / rendement du réseau

3.6-1 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V_1 ou volume produit (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- V_2 ou volume importé (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- V_3 ou volume exporté (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V_5 ou pertes ($V_6 - V_4$)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage (*Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- V_9 ou volume de service du réseau (*Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)



3.6-2 Achats d'eaux traitées – V2 (Importations)

Il s’agit du volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur.

	Fournisseur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total acheté V2 en m3	RESEAU 31	1 314	1 138	1 162	1 778	1856	1284	1491

3.6-3 Volumes vendus à d'autres collectivités – V3 (Exportations)

Il s'agit du volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

VENTES EN GROS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SMEA31	174 717	173 687	174 547	168 127	183 990	182 318	184 760	214 235	183 413
SMDEA09	87 366	82 235	84 377	86 261	95 694	106 775	93 613	83 640	95 497
AUTERIVE	15 404	3 906	1 456	4 547	20 272	1 751	1 478	455	
SMDEA09 (Saverdun)				204 836	236 587	242 636	252 432	249 121	267 440
SMEA 31 Auterive								1 495	8 569
TOTAL V3 (Exportations)	277 487	259 828	260 380	463 771	536 543	533 480	532 283	548 946	554 919

3.6-4 Volumes vendus au cours de l'exercice – V7

Il s'agit du volume qui résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volume comptabilisé (V7)	1 909 740	1 894 792(*)	1 963 543	2 014 000	1 870 595	2 009 883	1 954 425

(*) volume facturé $1\,765\,025\,m^3 + 20\%$ du volume manquant côté rive Gauche suite à la non relève soit $129\,767\,m^3$

3.6-5 Autres volumes non comptabilisé – V8 & V9

Il s'agit :

- du volume des consommateurs sans comptage (V8)

Ce dernier comprend les essais des poteaux incendie, les manœuvres incendie, les espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur et le lavage de la voirie.

Nous prenons ici en compte les poteaux incendie essayés par le service.

En 2025, le volume des consommations sans comptage **V8 = 1 617 m³ (contre 2009 en 2024)**

Un effort particulier a permis de réduire considérablement ces eaux sans comptage.

- du volume de service du réseau (V9)

Ce dernier comprend : le nettoyage des réservoirs, la désinfection après travaux des canalisations, la purge et lavage des conduites, les surpresseurs et les analyseurs de chlore en ligne.

Type	Volume
Nettoyage réservoir	2030
Purge sur réseau	1485
Désinfection après travaux	1387,00
Surpresseur	180

Analyseur de chlore	11200
TOTAL (V9) en m3 (arrondi)	16282

Volume de service **V9 = 16 282 m³**.

3.6-6 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est calculé à partir des différents volumes donnés ci-dessus. Le rendement du réseau à retenir sera celui fait sur la moyenne des 3 dernières années : **soit 85,78 %**, ce qui reste un excellent résultat.

En 2025, le rendement a légèrement fléchi par rapport à 2024 avec un taux de 85,02 % (contre 88,49 % en 2024). Ce phénomène s'explique par la survenue de nombreuses fuites et casses de canalisations liées aux importants mouvements de terrain survenus notamment à l'automne et en hiver (précipitations exceptionnelles). Les équipes du SPEHA ont continué à se mobiliser fortement pour la détection et réparation des fuites. Le résultat est positif car le rendement du réseau connaît une amélioration continue et significative depuis 2021. Il est prévu de renforcer et d'intensifier les campagnes de recherche de fuites et de continuer le programme de renouvellement du réseau de manière soutenue.

3.6-7 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

1/ Rendement du réseau de distribution (P104.3)						
RENDEMENT DU RESEAU	2021	2022	2023	2024	2025	MOYENNE 3 ANS
Volume (m ³) produit (sortie usine) (V1)	3 074 698	3 131 933	2 887 784	2 914 754	2 971 177	2 924 572
Volume (m3) achetés à RESEAU31 (V2)	1 162	1 778	1 856	1 284	1 491	1 544
Total de l'eau traitée achetée (V1) + (V2)	3 075 860	3 133 711	2 889 640	2 916 038	2 972 668	2 926 115
Volumes exportés (V3) - SMDEA-RESEAU31-AUTERIVE	536 543	533 480	532 283	548 946	554 919	545 383
Volume mis en distribution (V4) : V1 + V2 - V3	2 539 317	2 600 231	2 357 357	2 367 092	2 417 749	2 380 733
Volumes comptabilisés : aux abonnés (V7)	1 963 543	2 014 853	1 870 595	2 009 883	1 954 425	1 944 968
Volume consommateurs sans comptage (V8)	2 184	1 953	343	2 009	1 617	1 323
Volume de service du réseau (V9)	19 998	16 944	19 455	19 455	16 282	18 397
Volume consommé autorisé (V6) : (V7) + (V8) + (V9)	1 985 725	2 033 750	1 890 393	2 031 347	1 972 324	1 964 688
Rendement du réseau (P104.3) (V6+V3) / (V1+V2)	82,00%	81,92%	83,84%	88,49%	85,02%	85,78%

2/ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)						
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	2021	2022	2023	2024	2025	MOYENNE 3 ANS
Volume mis en distribution (V ₄)	2 539 317	2 600 231	2 357 357	2 367 092	2 417 749	2 380 733
Volumes comptabilisés : aux abonnés (V ₇)	1 963 543	2 014 853	1 870 595	2 009 883	1 954 425	1 944 968
Linéaire du réseau de desserte en km	1 365,25	1 362,07	1 362,07	1 362,07	1 361,00	1 362
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) (V ₄ -V ₇)/(365*Linéaire Réseau)	1,16	1,18	0,98	0,72	0,93	0,88

En corrélation avec le rendement du réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés a revu sa valeur augmenter par rapport à 2024 (0,93), mais reste toujours inférieure aux indices de 2021, 2022 et 2023. Les efforts pour diminuer les volumes non comptabilisés (volumes utilisés pour la maintenance des ouvrages, fuites, pertes etc) vont donc se poursuivre.

3.6-8 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

3/ Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)						
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	2021	2022	2023	2024	2025	MOYENNE 3 ANS
Volume mis en distribution (V ₄)	2 539 317	2 600 231	2 357 357	2 367 092	2 417 749	2 380 732,67
Volume consommé autorisé (V ₆) : (V ₇) + (V ₈) + (V ₉)	1 985 725	2 033 750	1 890 393	2 031 347	1 972 324	1 964 688,00
Linéaire du réseau de desserte en km	1 365,25	1 362,07	1 365,00	1 365,00	1 361,00	1 363,67
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) (V ₄ -V ₆)/(365*linéaire réseau)	1,11	1,14	0,94	0,67	0,90	0,84

L'indice linéaire de pertes en réseau a lui aussi augmenté par rapport à 2024, qui était une année avec un taux particulièrement bas. L'indice 2025 reste néanmoins inférieure à ceux de 2021, 2022 et 2023. Sa hausse s'explique par la survenue de nombreuses casses et fuites de réseaux liés aux mouvements de terrain importants (gels intenses, précipitations exceptionnelles). Le SPEHA poursuit ses efforts dans la recherche des fuites et la mise en œuvre d'une politique de résorption des cas de fraudes (mise en place de pénalités, relances auprès des abonnés, résolution des cas complexes etc).

3.6-9 Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 3 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l’identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

4/ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)						
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	2021	2022	2023	2024	2025	MOYENNE 3 ANS
Linéaire renouvelé en km	11,59	6,96	9,89	7,48	11,89	9,75
Linéaire du réseau de desserte en km	1 365,25	1 362,07	1 365,00	1 365,00	1 361,00	1 363,67
Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)	0,85%	0,51%	0,72%	0,55%	0,87%	0,72%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux a fortement augmenté par rapport à 2024 avec un taux de renouvellement de 0,87%. Cette valeur se rapproche d’un objectif optimal de 1 % et les efforts doivent se poursuivre, en cohérence avec l’équilibre budgétaire de la collectivité.

4. Travaux et financement

4.1 Travaux défense incendie et branchements

Le tableau ci-après reprend le nombre d’opérations réalisée par les équipes du SPEHA dans les domaines de la maintenance des bornes d’incendie pour le compte des communes et de la réalisation des branchements et poses de compteurs pour le compte des abonnés.

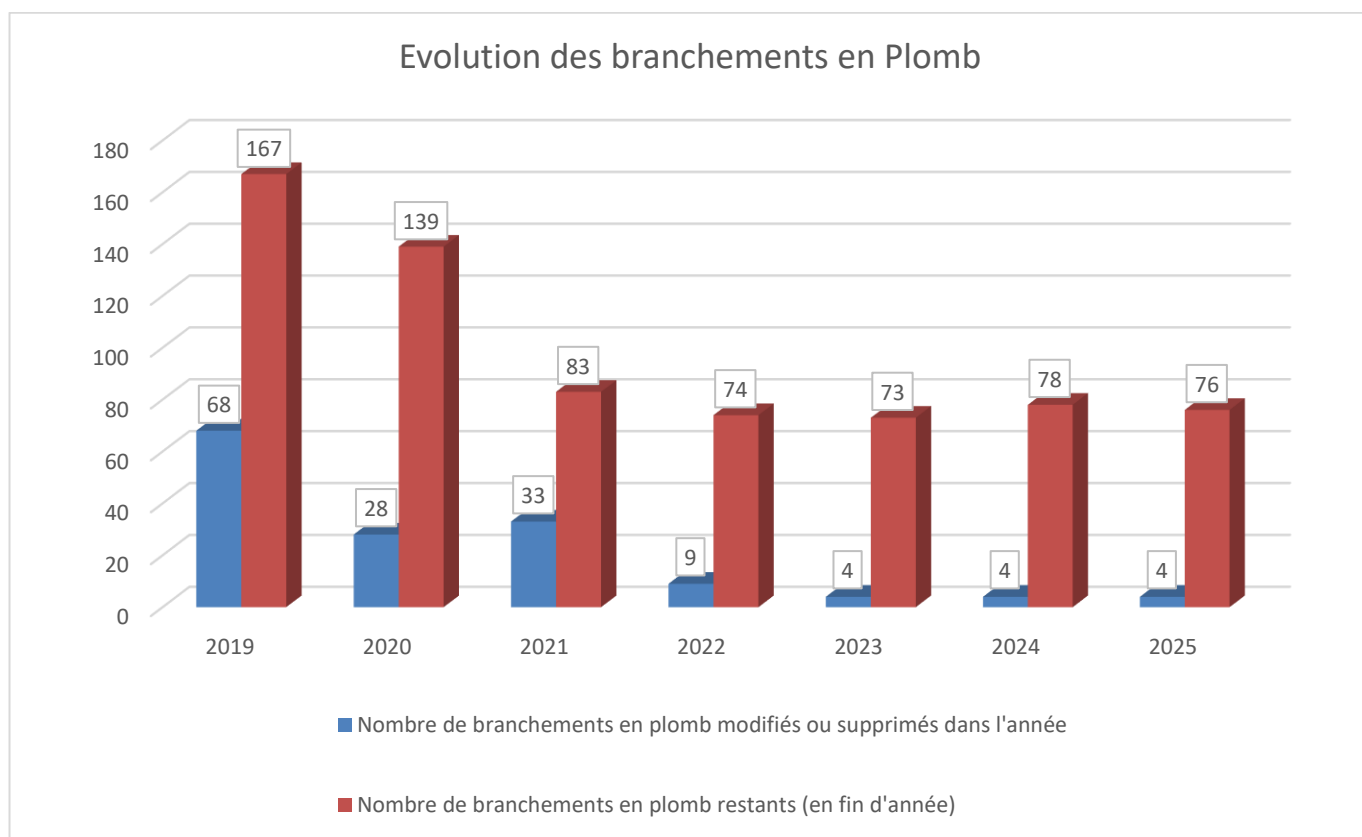
	DEFENSE INCENDIE		BRANCHEMENTS		POSE COMPTEUR		RESILIATIONS	
	DEMANDE	REALISÉ	DEMANDE	REALISÉ	DEMANDE	REALISÉ	DEMANDE	REALISÉ
Nombre	11	3	121	77	64	62	22	16

Ces données restent stables par rapport à 2024.

4.2 Branchements en plomb

Depuis le 25/12/2013, la teneur en plomb ne doit plus excéder 10 µg/l.
Le syndicat remplace chaque année des branchements en plomb pour arriver dans les meilleurs délais à leur totale suppression.

Branchements	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre total des branchements	17 501	17 777	18 034	18 457	18 745	18 741	18 857
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	68	28	33	9	4	4	4
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	167	139	83	74	73	78	76
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchements	0,39%	0,16%	0,18%	0,05%	0,02%	0,02%	0,02%
% de branchements en plomb restants / nombre total de branchements	0,95%	0,78%	0,46%	0,40%	0,39%	0,42%	0,40%



Une stabilisation du nombre de branchements en plomb est observée depuis 2021, ainsi qu'une légère baisse du nombre de branchements modifiés. Les efforts du SPEHA se sont davantage concentrés sur les renouvellements/renforcement de canalisations, y compris dans le cadre du traitement des CVM, laissant peu de marge de manœuvre pour des opérations spécifiques dédiées aux branchements en plomb. Néanmoins, toutes les opérations de changements et reprises de branchement permettent d'avancer également sur cette thématique. A noter que certains nouveaux

branchements en plomb sont parfois découverts de manière inopinée lors de certains travaux sur le réseau.

4.3 Travaux d'investissements réalisés

Travaux d'investissements réalisés par des entreprises :

Libellé des travaux	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Création atelier Usine	10 133,00 €					
Mise en conformité des réservoirs	49 691,32 €	11 958,39 €	427 435,70 €	385 213,97 €	43 442,21	
Maillage DN 150 à Cintegabelle (62 ième T HG)	- €					
Renouvellement branchement plomb	58 321,22 €	100 933,25 €				
Aménagements terrains bâtis						
Constructions bâtiments d'exploitation						
Aménagements bâtiments d'exploitations	16 353,60 €					
Aménagements bâtiments administratifs	9 950,48 €					
Réseaux d'adduction d'eau dont Marché à bon de commande	184 714,37 €	324 528,59 €	25 145,75 €			
Dévoisement Gaillac Toulza	193 968,79 €	79 480,76 €	2 700,00 €			
Aménagement seuil de l'Hers			2 480,00 €			250 390,00
Installation photovoltaïque				1 618,60 €		186 350,46
ACBC Travaux Canalisation eau 2023-2026				182 035,13 €	292 869,72	418 153,40
Aménagement siège pour création bureaux et espace				45 540,21 €	323 823,17	
Installation photovoltaïque					5 700,00	
Renforcement DN 200 Louise Vers Esperce 2ème tranche					325 928,70	413 474,39
Réhabilitation réservoir Lagarde					6 244,98	169 592,82
Picarrou Amiante						555 618,11
Total	523 132,78 €	516 900,99 €	457 761,45 €	614 407,91 €	660 135,10 €	1 993 579,18 €

Travaux d'investissements réalisés en régie :

Sur l'exercice 2025, le SPEHA a réalisé en régie avec son équipe « Travaux neufs » plusieurs opérations d'envergure :

- une opération permettant de supprimer un linéaire important de conduites en amiante ciment sur les communes de Cintegabelle et Calmont, sur un linéaire de 1500+800=2300 ml. Cette opération est importante car elle permet de supprimer les risques de sécurité des agents techniques du SPEHA, liés à la manipulation des matériaux contenant de l'amiante. Une opération de même ampleur est prévue en 2026 et permettra de supprimer définitivement ce type de conduites sur le territoire du SPEHA.
- Le renouvellement de la conduite en fonte entre Esperce et Gaillac-Toulza -dans la continuité des travaux menés depuis 3 ans sur ce secteur,

- Quelques opérations de renouvellement de conduites impactées par les CVM.
- La finalisation de la création du parc au sol photovoltaïque destiné à 100% en autoconsommation sur le site de l'usine d'eau potable de Calmont.

Les travaux réalisés en régie par le SPEHA en 2024 sont synthétisés dans le tableau suivant :

Travaux en régie 2025 :	
Libellé des travaux	Montant € HT
Travaux en régie - Changement amiante Picarrou Jacques Pic à Cintegabelle	114 269,73
Travaux en régie - Changement de la conduite au Lieu-dit Le Barou à Aignes	6 124,42
Travaux en Régie - Cintegabelle-Calmont renouvellement de la conduite amiante Ø110	112 193,72
Travaux en régie - Déplacement conduite chemin de Poutou à esperce	4 770,85
Travaux en régie - Modification alimentation réservoir à Lagrace Dieu	84 994,30
Travaux en Régie : Cambeséque à Lagarde	11 150,19
Travaux en régie : Changement conduite Lot Marsoula Puydaniel complement	6 792,00
Travaux en régie : CVM Chemin Camphret Lagardelle	17 224,57
Travaux en régie : Lot Marsoula à Puydaniel	16 434,51
Travaux en régie : Installation panneau photovoltaïque Usine	121 852,05
Travaux en régie : Renouvellement fonte Esperce Gaillac	55 869,29
TOTAL	551 675,63

4.4 Interventions sur le réseau

Le tableau ci-dessous reprend les interventions réalisées par les agents du SPEHA en 2025 :

BILAN INTERVENTIONS 2025								
COMMUNE	Compteur	Branchement	Conduite	Poteau Incendie	Réservoir	Travaux sur devis	Vanne	TOTAL
AIGNES	1	5	5					
AURAGNE	1	2	4			1		
AURIBAIL	1	5	18				1	
AUTERIVE	12	11	27	5		1	4	
BEAUMONT SUR LEZE	15	17	21	3		4		
BEAUTEVILLE	5	1	4			2		
BRIE	5		21	2				
CAIGNAC		5	4	3				
CALMONT	28	37	51	20		8		
CANTE		4	10					
CAUJAC	12		23					
CINTEGABELLE	29	27	53	15		9		
DURFORT		2	8				1	
ESPERCE	2	1	23	2				
ESPLAS	4	4	5					
GAILLAC TOULZA	11	9	63	2				
GARDOUCH	16	6	15	3		6		
GIBEL	3	1	12	6		1		
GRAZAC	8		4	2		4		
GREPIAC	11	9	12	3		2	1	
JUSTINIAC			8					
LABATUT	3	2	2			2		
LABRUYERE DORSA	1	1		3				
LAGARDE	5	19	47	1		2	1	
LAGARDELLE SUR LEZE	11	22	39	19		7	1	
LAGRACE DIEU	4	1	44					
LISSAC	1	11	4					
MARLIAC		1	3					
MAURESSAC			1	2		2		
MAUVAISIN	5	1	1	3		1		
MAZERES	23	13	27	3		7		
MIREMONT	14	11	14	2		7		
MONESTROL	1							
MONTCLAR LAURAGAIS			2					
MONTESQUIEU LAURAGAIS	8	9	9					
MONTGEARD	9	2	4	3		1		
NAILLOUX	20	21	14	4		4		
PUYDANIEL	1	26	16	2		2	1	
RENNEVILLE	2	2	4	20		2		
SAINT LEON	3	8	7	6		8	1	
SAINT MARTIN D'OYDES			1					
SAINT QUIRC	1	5						
SAINT SULPICE								
SAINT YBARS			1					
SAVERDUN	2		5			1	1	
SEYRE	2	3	6			1		
SPEHA	4		1					
VIELLEVIGNE	1	1	1			2		
VILLENEUVE DU LATOU						1		
TOTAL	285	305	644	134	0	88	12	1468

Elles sont stables par rapport à 2024 (1415 interventions).

4.5 Interventions électromécaniques sur le réseau et sur l'usine

Les agents de l'usine ont assuré les opérations de maintenance préventives et curatives dont nous reprenons les principales ci-après. On notera certaines interventions destinées à améliorer la fiabilité du fonctionnement.

Opérations spécifiques :

Mois	Ouvrage	Equipement	Opération / observations
Janvier	Exhaure Ariège	Pompe de relevage 1 Ariège	Nettoyage clapet (trouvés un écrou de 36, des baguettes de soudure et un bloc de béton)
Janvier	Réactif chaux	Cuve Eau de Chaux	Nettoyage cuve
Janvier	Exhaure Ariège	Ventouse	Remise en place ventouse Vent-O-Mat
Janvier	Epaississeur	Bâche	Vidange épaisseur par pompe
Février	Réacteur UV	Réacteur UV3	Remplacement lampe n°1, 12, 17 par occasion test de bon fonctionnement en manuel OK
Février	SIERGA Réservoir Pépic		Recherche fuite, trouvé secteur le clot_magalas (Justiniac)
Février	Réactif Polymère Actiflo	Agitateur mélange saturateur	Remplacement de l'agitateur cuve maturation (reprise de l'ancien moteur de la centra polymère vers Saturateur)
Février	Réactif Chlore	Chlore vanne modulante SIERGA	Etalonnage vanne modulante SIERGA
Février	Réactif chaux	Pompe 2 LDC vers saturateur	Débouchage tuyau amont pompe
Février	Usine	Espaces verts	Travaux pour chantier photovoltaïque,
Février	SIECHA Réservoir Lagarde		Fuite après compteur Seyre, trouvé Ld 'En Bernardi', Montesquieu lauragais
Mars	SIERGA Réservoir Pépic	chlorepack	Récupération du chlorepack de secours, test d'étanchéité, Réparation du chlorepack d'origine en atelier
Mars	SIERGA Réservoir Louise		Nettoyage du réservoir
Mars	SIECHA Réservoir Sicardou		Remplacement réducteur de pression Ld Tournié
Mars	Réactif coagulant	Cuve coagulant	Nettoyage de la cuve avec application de Javel
Avril	Usine		Nettoyage des terrasses au karcher Tamassage, Actiflo, Filtre
Avril	Usine		Nettoyage zone cuve coagulant
Avril	Dégrilleur	Dégrilleur 2	Vidange motoreducteur dégrilleur 2 (EP220 : 1,2 L)
Avril	Epaississeur	pont racleur	Vidange du moto réducteur
Mai	Boues	Boues	Production de boues
Juin	SIERGA Réservoir Auribail	Analyseur de chlore	Mise en service et présentation du nouveau chloromètre
Juin	Usine	Photovoltaïque	Installation de structure PV
Juin	Dégrilleur	Canal entrée Eau Brute	Nettoyage + curage canal entrée EB

Juillet	SIECHA Chlore		Tournée chlore (Sardou, Auragne, Gardouch, Renneville, Lagarde)
Juillet	SIERGA chlore		Tournée chlore (Esperce, Louise, Pépic, Canté)
Juillet	Exhaure Ariège	Pompe de relevage 3 Ariège	Installation du Variateur Danfoss
Août	Actiflo 2	Agitateur maturation 2	Vidange du motoréducteur agitateur maturation 2
Août	Bâche	Bâche de pompage 1	Nettoyage et désinfection bâche de pompage 1
Septembre	Laboratoire	Turbidimètre	Nettoyage turbidimètres
Octobre	Laboratoire	Turbidimètre	Réparation du turbidimètre portatif 2100 P
Novembre	SIERGA Réservoir Auribail		Nettoyage réservoir de la cuve 1
Novembre	SIERGA Réservoir Pépic	Nettoyage	Nettoyage réservoir
Novembre	SIERGA chlore	Tournée chlore	Tournée chlore : Esperce, Pépic, Louise
Décembre	SIECHA Réservoir Lagarde	Analyseur de chlore	Remplacement de l'analyseur
Décembre	SIECHA Réservoir Lagarde	Vanne modulante Remplissage	Mise en place contrepoids sur balancier flotteur

Opérations réalisées tout au long de l'année :

- Vidanges et vérifications périodiques des motoréducteurs avec cette année, remplacement des bagues d'étanchéité,
- Graissage périodique des équipements,
- Remplacement de lampes UV,
- Modifications automatisme pour adaptations et améliorations,
- Réglages et des garnitures des pompes micro sable,
- Réparations ou maintenance vannes et électrovannes,
- Réparation et maintenance du matériel de dosage du chlore,
- Etalonnage des sondes et capteurs,
- Essai des groupes électrogènes (1 fois par mois),
- Test du capteur de fuite de chlore,
- Nettoyages grille poste exhaure Ariège (algues et herbes aquatiques durant l'été),
- Nettoyages décantation actiflo 1 et 2 (une fois par mois l'hiver et environ tous les 10 jours l'été),
- Nettoyages de ligne de réactif lait de chaux (cuve, saturateur et pompes),
- Nettoyage du truitotest (1 fois par mois),
- Nettoyage des centrales polymères,
- Nettoyage et désinfection de l'ensemble des bâches de stockage d'eau potable,
- Entretien du patrimoine (réservoirs, châteaux d'eau, surpresseurs et espaces verts),
- Réglages et maintenance des équipements de régulation (vannes de remplissage, vannes de régulation, ventouses...),
- Gestion du parc d'enregistreurs de débit/pression sur le réseau.



4.6 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercices						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	6 786 972,47 €	5 842 362,61 €	5 317 320,31 €	5 761 051,58 €	5 036 714,77 €	4 792 064,46 €	5 156 351,94 €
Annuité de remboursement de la dette au cours de l'exercice	1 224 297,45 €	1 145 144,29 €	852 188,30 €	839 714,58 €	866 489,15 €	885 534,21 €	852 188,30 €
dont en intérêts	235 565,68 €	200 534,43 €	177 146,00 €	155 445,85 €	142 152,34 €	135 883,90 €	177 146,00 €
dont en capital	988 731,77 €	944 609,86 €	675 042,30 €	684 268,73 €	724 336,81 €	749 650,31 €	675 042,30 €

Le détail de la dette par établissement est donné ci-après :

	Exercices						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
La Banque Postale						255 000,00 €	246 111,89 €
Banque des Territoires						250 000,00 €	1 233 495,65 €
Agence de l'eau Adour Garonne	296 800,00 €	124 800,00 €	93 600,00 €	62 400,00 €	31 200,00 €		
Caisse d'Epargne	3 906 361,64 €	3 594 015,50 €	3 431 841,39 €	3 108 847,24 €	2 788 071,78 €	2 460 208,60 €	2 125 004,38 €
Crédit Agricole	1 111 001,11 €	980 240,64 €	847 928,70 €	714 000,39 €	578 388,10 €	441 021,39 €	357 666,78 €
Dexia - CLF	556 876,87 €	411 396,45 €	300 983,89 €	186 037,66 €	105 248,00 €	21 322,49 €	
Crédit Mutuel	818 299,75 €	730 633,04 €	642 966,33 €	1 689 766,29 €	1 533 806,89 €	1 364 511,98 €	1 194 073,24 €
Département de la Haute-Garonne	97 633,00 €	1 276,98 €					
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	6 786 972,37 €	5 842 362,61 €	5 317 320,31 €	5 761 051,58 €	5 036 714,77 €	4 792 064,46 €	5 156 351,94 €

4.7 Amortissements

Les amortissements réalisés sur l'exercice 2025 sont reportés ci-après, et comparés à un historique depuis 2020 :

Amortissement	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Frais d'études	6 395,00	2 402,00	2 399,71	3 218,00	3 218,00	5 355,50
Frais d'insertion						502,94
Concessions, brevets, licences	9 374,90	11 873,18	13 889,19	14 621,61	9 372,14	5 684,31
Terrains nus	3 623,00	3 623,00	3 623,00	3 623,00	3 623,00	3 623,00
Terrains bâtis	11 822,77	11 121,77	11 121,77	11 359,38	11 638,17	11 638,17
Bâtiments d'exploitation	218 965,21	236 703,89	289 843,72	288 931,87	288 931,87	288 931,87
Bâtiments administratifs	53 140,00	53 140,00				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions (bâtiments d'exploitation)	208 896,98	206 870,90	219 273,24	219 037,04	249 842,68	319 788,02
Installations générales, agencements, aménagements des constructions (bâtiments administratifs)	2 085,28	7 801,56				
Autres constructions						41 370,00
Complexes spécialisées						312,16
Réseaux d'adduction d'eau	830 294,43	824 904,24	828 319,20	834 811,48	840 699,23	848 773,96
Matériel industriel	35 612,29	41 559,49	43 361,92	40 971,46	44 235,36	45 623,98
Outils industriels	56 452,97	55 620,68	53 662,14	59 849,33	62 772,87	59 206,29
Service de distribution d'eau	73 684,42	72 891,81	83 085,66	93 987,90	99 584,35	95 047,59
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels						485,50
Matériel de transport	36 276,74	40 643,42	44 442,98	55 969,70	88 646,88	101 531,52
Matériel de bureau et matériel informatique	10 521,97	15 618,18	15 617,76	17 525,17	21 886,66	12 539,23
Mobilier	4 785,57	7 460,12	2 719,51	2 811,58	2 926,27	3 068,95
Autres	685,75	2 804,42	2 071,86	2 839,69	1 571,14	2 645,71
Total	1 562 617,28	1 595 038,66	1 613 431,66	1 649 557,21	1 728 948,62	1 846 128,70

4.8 Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Le SPEHA a depuis 2017 engagé un schéma directeur sur l'ensemble de son territoire. Ce schéma directeur intègre l'aspect « patrimonial ». Il va permettre une programmation pluriannuelle qui aura l'ambition de conserver au réseau sa capacité de distribution, mais aussi d'envisager un renouvellement tenant compte de la durée de vie des canalisations.

Ce schéma associé à l'étude financière confiée à HGI/ATD (Haute Garonne Ingénierie) a montré une capacité d'investissement de 2 000 000 € par an à condition d'une mobilisation plus soutenue que par le passé de l'emprunt. Cette disponibilité financière permettra de structurer pour les années à venir les investissements qui porteront sur :

- Le renforcement et renouvellement du réseau,
- Le renouvellement des canalisations en amiant-ciment,
- Les rénovations des châteaux d'eau et réservoirs semi-enterrés,
- La rénovation des ouvrages et des équipements de l'usine,
- L'amélioration de la qualité du traitement de l'usine.

Le SPEHA a élaboré un plan pluriannuel d'investissement sur les quatre prochaines années (2025-2026-2027-2028) et prévoit un programme d'investissement de l'ordre de 2 000 000 € sur l'exercice 2026 sur le réseau, les ouvrages, l'usine d'eau potable et d'autres postes qui se répartira de la façon suivante :

PREVISION PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2026-2027-2028

Révision de février 2025

		2025	2026	2027	2028
RESEAU	Achats matériel	130 000,00 €	88 000,00 €	48 000,00 €	78 000,00 €
	Travaux en REGIE	645 000,00 €	500 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
	Travaux délégués à ENTREPRISES	1 795 000,00 €	950 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
	Sous-total	2 570 000,00 €	1 538 000,00 €	1 598 000,00 €	1 628 000,00 €
USINE	Chantiers usine, mesures et qualité, télégestion, réhabilitation réservoirs, parc PV, Seuil Hers	1 013 000,00 €	465 000,00 €	370 000,00 €	348 500,00 €
SIEGE	Informatique, alarmes, climatisation	97 500,00 €	62 026,00 €	12 027,00 €	12 028,00 €
TOTAL		3 680 500,00 €	2 065 026,00 €	1 980 027,00 €	1 988 528,00 €

Pour l'année 2026, le détail des travaux sur réseaux et autres ouvrages est le suivant :

	Intitulé des travaux	Type de travaux	Période de réalisation	Estimatif en e HT
RESEAUX	CVM (travaux issus de la campagne n°3) - 7000 ml	REGIE	2026	200000
RESEAUX	LAGARDE _ Plaine de Balanquier - Déplacement de la DN 150 et suppression de la DN100 (par équipe de Christian M + TN) + St Léon	REGIE	Juin à octobre 2026	100000
RESEAUX	CINTEGABELLE : Picarrou amiante partie 2 + Calmont (ancien surpresseur) (?)	ENTREPRISE EXTERIEURE	Septembre à décembre 2026	650000
RESEAUX	Imprevu /urbanisation MBC : '- Alimentation du nouveau lotissement d'Aignes '- Dévoiemnt de canalisation dans le cadre de la construction d'un lotissement (Belle Allée) à Calmont (DN150). '- Autres travaux	ENTREPRISE EXTERIEURE	Novembre 2026 à février 2027	300000
RESEAUX	Conduite à déplacer à Mazères (ancienne société MAZ AIR)	ENTREPRISE EXTERIEURE	Juin et juillet 2026	50000
RESEAUX	Conduite cimetière de Beaumont à déplacer	ENTREPRISE EXTERIEURE	Avril - mai 2026	150000
USINE	Réservoir-château d'eau : réhabilitation de LABORIE NAILLOUX TOUR	ENTREPRISE EXTERIEURE	Octobre - Novembre 2026	200 000
USINE	Réhabilitation du château d'eau de Canté	ENTREPRISE EXTERIEURE	Novembre - décembre 2026	170000
			TOTAL en € HT	1 820 000,00 €

Ce programme sur le réseau est complété par des achats d'engins et véhicules et par les investissements nécessaires à la maintenance de l'usine et à aux besoins des services.

5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Le tableau ci-après reprend les non-valeurs et créances éteintes données par le trésorier ayant fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical.

Années	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
2010 à 2011			261,62			619,68
2011 à 2012			241,76	26,82	55,28	902,42
2012			362,91		56,23	2963,7
2013			277,15	0,49	57,66	2386,07
2014			281,50	26,73	322,88	4362,85
2015			484,27	156,02	2960,1	3297,72
2016			348,92	22,76	700,57	2620,01
2017			727,18	116,7	22527,81	6759,34
2018			461,33	85,78	5119	5868,35
2019			533,22	296,46	3369,18	8131,92
2020			303,08	188,33	2767,49	3957,74
2021			77,78	10,1	2275,22	8898,82
2022				36,01	798,9	6311,47
2023				11,74	492,21	5076,11
2024					0,1	5336,59
2025						1055,43
Total créances admises en non-valeur	0,00	0,00	4 360,72	977,94	41 502,53	68 548,22
2012				459,68	69,36	
2013			7,85		1816,33	
2014			265,31		1031,76	
2015			123,94		481,25	
2016					350,08	
2017			109,71		1084,8	
2018	429,32	101,64	513,70		468,95	
2019	364,42	181,94	370,24		646,13	
2020		773,35			620,99	56,05
2021			172,00		461,37	357,2
2022					469,49	1739,69
2023					167,52	625,03
2024					54,27	841,25
Total créances éteintes	793,74	1 056,93	1 562,75	459,68	7 722,30	3 619,22
Total	793,74	1 056,93	5 923,47	1437,62	49 224,83	72 167,44

Au cours de l'année 2025, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

Montant des abandons de créance / Volume facturé = 0,036 €/m³ (0,025 €/m³ en 2024 et 0.07 cts € en 2023) ce qui constitue une valeur faible, mais plus importante qu'en 2024, lié à un rattrapage historique des

créances admises en non-valeur et éteintes par le Trésor Public.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 031-200079804-20260625-D2026_24-DE



ANNEXE

.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGENCE REGIONALE DE LA SANTE (ARS) QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

- Annexe 1 – Rapport de l'ARS Occitanie
- Annexe 2 – Note d'information agence de l'eau Adour Garonne